SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 janvier,

à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 23 janvier 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- Electrification rurale : Enfouissement réseaux secs route de Renauvoid,
- Finances: Convention financement RASED,
- Intercommunalité : Demande adhésion SMIC,
- Finances : Demande de subventions des associations,
- Désignation de représentants : Nomination d'un réfèrent Sécurité Routière,
- Informations et questions diverses.

Etaient présents :

Mmes Thérèse BERCEAUX, Eva COLOMBIANO, Brigitte DUGRAVOT,

Vanessa PIZARD

MM. Pascal COLIN, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Jacques LEMARQUIS, Cyril REMY, Patrick VINCENT, Jean-François WUST.

Procuration:

Olivier BRICE pouvoir à Jacques LEMARQUIS Maxence GAILLARD pouvoir à Eva COLOMBIANO Muriel CARNET pouvoir à Thérèse BERCEAUX

> Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15 Nombre de Conseillers en exercice : 14 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

- Le quorum est atteint - Mme Thérèse BERCEAUX a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

<u>Dél. N° 01/2021 – POLITIQUE DE LA VILLE - ELECTRIFICATION RURALE : GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE RENAUVOID</u>

M. le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'enfouissement des réseaux Route de Renauvoid.

Il précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 juin 2018, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le montant de ce projet s'élève à 18 914.05 € H.T. et la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus est de 4 052.85 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet tel qu'il est présenté,
- Autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage
- S'engage à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation dès que la demande lui en sera faite.

<u>Dél. N° 02/2021 – FINANCES – DIVERS - CONVENTION RELATIVE AU</u> FINANCEMENT DU RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)

M. le Maire explique que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) implanté sur la commune de Golbey intervient également auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques des communes de Chaumousey, Darnieulles, Golbey, Les Forges, Sanchey, Uxegney.

Il précise que l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels et les communes prennent en charge les dépenses de fonctionnement.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Considérant que le Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés (RASED), installé à l'école élémentaire Jean de la Fontaine à Golbey évalue et accompagne les élèves des communes dépendant du secteur d'intervention,

Considérant que pour faciliter les démarches et organiser efficacement les achats de matériels, il paraît nécessaire de s'associer par convention permettant un achat unique par une collectivité remboursé par les collectivités membres de la convention selon des critères définis préalablement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de convention entre les six communes intéressées prévoyant une préfinancement et remboursement pour les cinq autres communes,
- Autorise M. le Maire à signer la convention et à intervenir.

DÉI. N° 03/2021 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE – DEMANDES ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion présentées par :

- le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes)
- le Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion des collectivités ci-dessus qui en ont fait la demande.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

Considérant qu'il entre dans les attributions du conseil municipal d'accorder des subventions aux associations locales sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies par le conseil municipal,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande, pour l'année 2021 comme suit :

Associations et Organismes	Montant 2021
- Loisir Orientation Sanchey (L.O. SANCHEY)	1 000 €
- Comité des Fêtes	2 000 €

<u>Dél. N° 05/2021 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DESIGNATION D'UN REFERENT « SERCURITE ROUTIERE »</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de la Préfecture des Vosges de désigner au niveau communal un correspondant sécurité routière,

Considérant les missions dévolues au correspondant communal qui est l'interlocuteur privilégié des services de l'État pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention, et participe ainsi à l'élaboration des documents généraux d'orientation de la sécurité routière dans le département des Vosges,

Après avoir enregistré la candidature de Jean-François WUST,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- désigne M. Jean-François WUST référent sécurité routière pour la commune de Sanchey
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Entendu le courrier de M. l'Inspecteur d'académie relatif à la situation des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal par rapport à l'évolution des effectifs et, note que les deux communes apporteront prochainement une réponse commune,
- Entendu que la commission RPI se réunira jeudi 4 février 2021 à 18h30,
- Noté que la population totale au 1^{er} janvier 2021 est de 979 habitants, selon le recensement de la population fourni par l'INSEE,
- Noté la convention signée avec l'ENSTIB et l'ENSAN relative à une étude portant sur des propositions de halle couverte en bois pour la commune effectuée par des étudiants de 2^{ème} année de cycle master,
- Entendu que la commune a déposé un dossier de candidature au prix d'ENVIROBAT Grand Est 2021 dans le cadre des travaux d'extension de la mairie,
- Noté que 70 sapins ont été déposés sur le point de collecte Place de l'An 2000 et que cette participation permet l'attribution de 4 sacs de compost à la commune par le SICOVAD,
- Pris note que trois entreprises ont été contactées pour l'équipement de stores à la salle de conseil et des bureaux,
- Entendu le compte rendu de la commission syndicale Chaumousey Sanchey du 22 décembre 2020 : Vente du presbytère, projet ossuaire communal, mur du cimetière côté atelier communal et création d'un 2^{ème} espace cinéraire (columbarium),
- Noté que le tirage des affouages se déroulera le jeudi 4 février à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 10 heures.